



Élections 2023

Manifeste d'UNICEF Luxembourg

wiel-fir-all-kand.lu

unicef 
fir all Kand

Pour chaque enfant

Qui qu'il soit.

Peu importe où il **habite**.

Chaque enfant **mérite** une **enfance**.

Un **futur**.

Une chance **équitable**.

C'est pourquoi **l'UNICEF** est là.

Pour **chaque** enfant.

Jour après jour.

Dans plus de **190 pays** et territoires.

Atteindre ceux qui sont le plus difficile à joindre.

Les plus **éloignés** de l'aide. Les **plus exclus**.

C'est pourquoi nous restons **jusqu'à la fin**.

Et nous **n'abandonnons jamais**.

UNICEF est la principale organisation mondiale travaillant pour les enfants. L'organisation est active dans plus de 190 pays et territoires pour aider chaque enfant à réaliser pleinement son potentiel. Le Comité luxembourgeois pour l'**UNICEF** (**UNICEF** Luxembourg), fondé en 1979, fait partie intégrante d'**UNICEF** et plaide pour un changement durable en faveur des enfants dans le monde entier, y compris au Luxembourg.

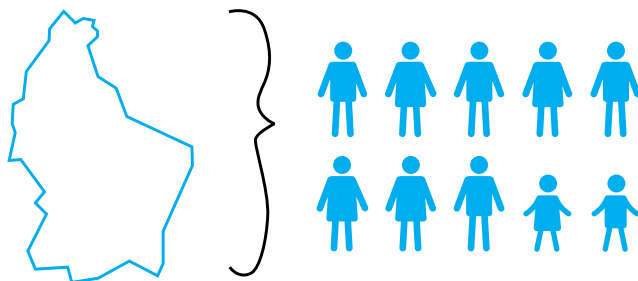
Préface

Ces dernières années, la politique a été confrontée à d'énormes défis. La guerre en Ukraine et les crises de longue durée – comme la crise climatique – menacent la vie et l'avenir des enfants¹. Partout dans le monde, mais aussi chez nous, la pandémie de COVID-19 a accentué les inégalités existantes et en a créé de nouvelles.

Le nouveau gouvernement devra agir avec détermination et ne pas hésiter à être créatif ou innovant au cours des cinq prochaines années afin de relever ces défis et construire un monde juste et durable – pour et avec les enfants.

Dans ce manifeste, nous mettons en avant différentes thématiques touchant aux droits de l'enfant. Celles-ci sont interdépendantes. Pour mener des actions efficaces, les différents ministères devront travailler de concert pour continuer à améliorer la situation des enfants au Luxembourg et dans le monde.

**Au 1^{er} janvier 2022,
le Luxembourg comptait
122.643 enfants, soit près
de 20% de la population
totale**



1. Développer une politique ambitieuse en faveur des enfants

Il est essentiel de se doter d'une politique nationale en faveur de tous les enfants, ambitieuse, pleinement respectueuse de leurs droits et conforme aux engagements internationaux du Luxembourg. Cette politique doit être cohérente et dotée de moyens à la hauteur de ses ambitions. Un aspect important de celle-ci sera le relevé, le suivi et l'analyse de données concernant tous les enfants.



Constats:

L'enfant est vu par le prisme des espaces qu'il occupe (famille, école, santé, justice, ...) et non dans sa globalité.

Bien qu'il y ait un service des droits de l'enfant auprès du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, il n'y a pas de coordination intersectorielle tangible – notamment en vue de la mise en œuvre des droits de l'enfant dans tout l'appareil de l'État – entre les pouvoirs publics (éducation, enfance, santé, etc.) et entre ceux-ci et la société civile – en particulier, les enfants et les jeunes eux-mêmes².

Les données sur la situation des enfants sont fragmentaires et ne sont généralement pas ventilées. Le manque de données rend impossible d'évaluer l'envergure des problèmes liés à l'enfance dans le pays, l'établissement de mesures adéquates ainsi que l'impact des efforts de prévention et de protection existants.

Aucun budget annuel pour les enfants n'est publié et il est difficile d'identifier les tendances des dépenses publiques pour les enfants à partir des informations disponibles.

Recommandations d'UNICEF Luxembourg:

- Mettre en place une coordination intersectorielle « droits de l'enfant » entre les pouvoirs publics à tous les niveaux et entre ceux-ci et la société civile, en veillant à inclure les enfants et les jeunes eux-mêmes.
- Établir un système complet et centralisé de collecte de données comparées et ventilées, incluant des données socio-démographiques, concernant la situation de tous les enfants dans le pays; faire en sorte que les données et les indicateurs soient transmis aux ministères compétents et utilisés pour la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques visant la mise en œuvre effective de la Convention relative aux droits de l'enfant.
- Veiller à ce que les engagements politiques relatifs aux enfants soient mieux pris en compte dans le processus budgétaire et améliorer la transparence quant aux montants du budget public affectés aux droits de l'enfant.
- Veiller à permettre aux parents et accueillants d'avoir le temps nécessaire pour s'occuper et prendre soin des enfants dont ils sont responsables.
- Signer et ratifier tous les traités et protocoles ayant des dispositions protectrices pour les enfants, comme la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, la Charte sociale européenne révisée le 11/02/1998³ et son protocole additionnel prévoyant un système de réclamations collectives.

2. Veiller à la santé mentale et au bien-être des enfants

Il convient de définir une politique de santé qui tienne davantage compte des besoins des enfants et qui veille à leur santé et bien-être. Il faut s'assurer, dès la naissance de l'enfant, qu'il puisse bénéficier d'un attachement et de liens sécurisés pour un bon départ dans la vie. La santé mentale des enfants est un sujet d'attention prioritaire. Un nombre de facteurs les empêchent encore de demander de l'aide dont la stigmatisation, le manque d'informations sur les différents services d'aide et un manque de connaissances en la matière.

Constats:

La prévalence des problèmes de santé mentale auprès des 10 à 19 ans était de 16,5% en 2019⁴. Même si le nombre de cas de suicide enregistrés semble rester constant depuis le début de la pandémie, l'OKAJU s'est montré préoccupé par une augmentation du nombre de tentatives de suicide.

Le nombre d'élèves qui se sentent assez ou très stressés par le travail scolaire a augmenté au fil du temps. En 2018, il était d'environ 40% (Etude HBSC).

25% des élèves ayant eu recours aux services du SePAS sont concernés par le stress scolaire et 28% par l'anxiété ou la dépression⁵ en 2021/22⁶.

La santé mentale arrive en tête des problèmes mentionnés au service d'assistance en ligne, au *Kanner-Jugendtelefon* et sur le service *Chatberodung*⁷.

La pandémie a également exacerbé la pénurie de personnel dans les services du pays : il manque, par exemple, de psychiatres pour enfants et adolescents ainsi que de personnel infirmier en psychiatrie. Par conséquent, les délais d'attente sont extrêmement longs avant d'accéder à une prise en charge.

Il ne faut pas non plus négliger les problèmes de santé mentale des enfants causés par les atteintes à l'environnement et au futur de la planète. Le lien entre la santé mentale des enfants et les atteintes à l'environnement est de plus en plus reconnu, comme la prévalence croissante de l'éco-anxiété⁸.



Recommandations d'UNICEF Luxembourg:



- Élaborer comme prévu le plan national de santé mentale, en accordant une attention particulière aux enfants et jeunes, avec des mesures concrètes, des indicateurs pour évaluer les progrès et se doter de moyens humains, financiers et techniques pour le mettre en œuvre; veiller à consulter et intégrer les voix et recommandations de jeunes avec expériences vécues.
- Développer les soins ambulatoires psychiatriques et psychothérapeutiques et élaborer des stratégies pour recruter davantage de personnel qualifié.
- Créer un lieu centralisé comme premier point d'information pour jeunes, donnant un aperçu de toutes les mesures d'aide à leur disposition et les orientant selon leurs besoins.
- Investir dans une approche globale de la santé mentale à l'école (*whole school approach*), en encourageant un climat scolaire positif et bienveillant pour tous.
- Fournir un soutien adéquat aux familles, en renforçant les programmes d'éducation parentale, en promouvant des liens d'attachements positifs, en soutenant le bien-être et la santé mentale des parents.
- Reconnaître le burnout comme une maladie touchant aussi les enfants et les jeunes⁹.
- Assurer aux enfants les plus vulnérables (exilés, placés ou détenus) un accès à des soins de santé mentale réguliers et adaptés.

3. Protéger les enfants **contre la violence** et **lutter contre** celle-ci

Toutes les formes de violences contre les enfants entraînent des conséquences qui peuvent être graves et durables sur leur santé, leur comportement et leur développement. Les enfants doivent être protégés contre celles-ci. Il est essentiel que cette protection concerne également le monde virtuel qui peut être source de multiples violences à l'encontre des enfants.



Constats:

Le nombre d'enfants victimes de violences domestiques a augmenté de **666 en 2018 à 1.250 en 2021**¹⁰.

Les statistiques des différents services du KJT (Kanner-Jugendtelefon) montrent que les contacts sur les thématiques de l'abus et de la violence ont continué d'augmenter (**92 en 2021, 74 en 2020**)¹¹.

Les enfants commencent à utiliser internet de plus en plus tôt, souvent sans supervision.

En **2021**, la BEE SECURE STOPLINE a enregistré un total de **2.562 URL** comportant des contenus en rapport avec des abus sexuels sur mineurs, dont **1.388** ont été classées comme illégales¹².

Concernant le cyberharcèlement, dans les tranches d'âges de **11, 13 et 15 ans**, **11 à 16%** des filles et **9 à 10%** des garçons ont été harcelés en ligne au moins une fois¹³.

Concernant le harcèlement à l'école, dans les tranches d'âges de **11, 13 et 15 ans**, **7 à 13%** des enfants ont été harcelés à l'école au moins deux fois¹⁴.

Recommandations d'UNICEF Luxembourg:

- Maintenir dans la législation, dont celle concernant la protection de la jeunesse, l'interdiction, y compris dans la famille, de toutes formes de violences, aussi modérées soient-elles et dont les violences psychologiques, contre tous les enfants sans distinction d'âge.
- Promouvoir des campagnes pour sensibiliser la population à l'interdiction des violences éducatives ainsi que de la maltraitance et à la promotion des formes positives, non violentes et participatives d'éducation; lors de ces campagnes, faire connaître les différents services d'aide afin de permettre un signalement précoce et le meilleur accompagnement possible des enfants et de leur famille.
- Renforcer la formation de tous les professionnels qui travaillent avec des enfants (enseignants, éducateurs, surveillants, médecins, psychologues, ...) afin de les rendre spécialement attentifs aux situations de maltraitance des enfants.
- Évaluer la possibilité d'intégrer dans la législation des dispositions, comme celles introduites en France – loi n° 2022-299 du 2/03/2022 visant à combattre le harcèlement scolaire, ayant des aspects de prévention, de formations et répressif (délit de harcèlement scolaire).
- Prendre toutes les mesures utiles pour protéger activement les enfants contre la violence dans l'environnement numérique, dont le cyberharcèlement et le matériel d'abus sexuels d'enfants, autant au niveau législatif qu'en renforçant les services comme BEE SECURE et la police ainsi qu'en organisant des campagnes de sensibilisation.
- Créer une « maison de l'enfant » de type Barnahus, réunissant en un lieu toutes les activités nécessaires pour le diagnostic, le traitement et le suivi de manière pluridisciplinaire d'enfants victimes et témoins de violences.
- Prévoir une obligation légale pour toutes les institutions accueillant des enfants de se doter d'un mécanisme de plaintes et de réclamations et de désigner un délégué à la protection indépendant, connu et accessible.

4. Agir pour le climat pour protéger l'avenir des enfants

Les enfants sont les moins responsables du changement climatique mais ils supportent la plus lourde charge de son impact. Que ce soit directement par les phénomènes météorologiques extrêmes, la pollution de l'air, du sol et de l'eau ou indirectement par les impacts sur la santé et la pauvreté, les droits de l'enfant sont menacés à court et à long terme par la crise climatique. Cette crise touche tous les pays du monde et le Luxembourg n'est évidemment pas épargné. Les effets des changements climatiques se font sentir ici depuis déjà plusieurs années : périodes de sécheresse, baisse des chutes de neige, graves inondations. Il n'y a pas d'alternative, le droit à un environnement propre, sain et durable doit être garanti aux enfants.

Constats:

8 planètes seraient nécessaires pour vivre selon le mode de vie luxembourgeois¹⁵. Il faut préciser qu'après une prise en compte de la situation particulière du pays liée à l'achat de carburants par des non-résidents et à la consommation des frontaliers au Luxembourg, il reste un niveau de consommation correspondant à 6 planètes¹⁶.

L'exposition au Luxembourg, en 2020, aux particules fines a été de 8,7 microgrammes par m³¹⁷. L'OMS, dans ses lignes directrices de 2021, recommande pour la qualité de l'air 5 microgrammes par m³.

Le Luxembourg a dépensé, en 2019, 0,91 % du PIB pour la protection de l'environnement. D'autres pays consacrent un budget plus important comme Malte (1,45 %) et les Pays-Bas (1,39 %)¹⁸.

Il suffirait que 16 % des élèves du secondaire dans les pays à revenu élevé ou intermédiaire soient sensibilisés aux changements climatiques pour réduire les émissions de dioxyde de carbone d'environ 19 gigatonnes d'ici à 2050¹⁹. À noter que pour la majorité des élèves le cours de géographie n'est plus donné après la 4^{ème} année de lycée.

Le Luxembourg soutient implicitement la consommation de combustibles fossiles par des traitements fiscaux favorables, telle que la disparité fiscale entre le diesel et l'essence²⁰.

Recommandations d'UNICEF Luxembourg:



- Placer les droits de l'enfant au cœur des politiques et des législations environnementales et climatiques et faire effectivement participer les enfants et les jeunes aux processus de conception et de mise en œuvre autant au niveau national qu'international.
- Établir une version adaptée aux enfants du « Plan national intégré en matière d'énergie et de climat » et mettre en place des consultations des enfants.
- Mener des actions autour de la « Déclaration en faveur des enfants, des jeunes et de l'action pour le climat »²¹, qui a été signée par le Luxembourg, notamment en la rendant visible sur le site internet du gouvernement et en incluant des informations sur sa mise en œuvre dans des processus nationaux et internationaux (plan national, mécanisme d'examen des objectifs de développement durable, examen périodique universel, etc.).
- Adapter les programmes scolaires afin que tous les enfants reçoivent des informations précises et appropriées sur les changements climatiques²² et les compétences utiles pour se mobiliser; dans ces programmes, veiller également à informer sur la situation des enfants des pays les plus impactés par le réchauffement de la planète.
- Renforcer la résilience et la préparation aux catastrophes naturelles, en incluant les besoins spécifiques des plus vulnérables, notamment dans les secteurs sociaux (éducation, santé, nutrition et protection de l'enfance).
- Continuer à prendre toutes les actions possibles pour atteindre les objectifs de la loi climat du 15 décembre 2020, cesser les soutiens aux énergies fossiles et accélérer le déploiement des énergies renouvelables.
- Renforcer la réglementation nationale pour que toutes les entreprises, tous secteurs confondus (finance y compris), respectent les normes environnementales, et rendre obligatoire le devoir de vigilance en matière de droits humains, incluant les droits de l'enfant.



5. Garantir une **éducation** de **qualité** fondée sur **l'égalité** des chances

Tous les enfants doivent bénéficier d'une éducation leur donnant les mêmes chances de s'épanouir et de développer toutes leurs aptitudes. Les écoles luxembourgeoises présentent une diversité qui n'a pas d'égal au niveau international. Ce mélange de nationalités est une grande richesse mais constitue aussi un défi pour éviter que certains ne soient laissés pour compte. Beaucoup d'efforts ont déjà été faits, dont la diversification de l'offre scolaire qui compte maintenant six écoles européennes agréées. Toutefois, comme pointé dans le rapport national sur l'éducation, une réforme plus globale s'impose pour mieux remédier aux inégalités scolaires.

Constats:



72% des élèves présentant un statut socio-économique (SSE) élevé ont été orienté(e)s vers l'enseignement secondaire classique, contre 16% des élèves de SSE faible²³.

41,1% des élèves de familles, où la langue luxembourgeoise ou allemande prédomine, fréquentent l'enseignement classique contre seulement 16,5% des élèves issu(e)s d'un autre contexte linguistique. Dans l'enseignement secondaire général préparatoire, les jeunes issu(e)s de l'immigration sont surreprésenté(e)s²⁴.

Les grandes différences de performance dans les compétences traditionnelles entre les élèves de différentes origines (niveau socio-économique, langue parlée, sexe, migration) apparaissent dès le début de l'alphabétisation²⁵.

Le taux de décrochage en 2020/2021 était de 8,20% (1.736 élèves). La majorité des jeunes ayant quitté prématurément l'école avaient un retard scolaire de deux ans²⁶.

Des perceptions plus traditionnelles, selon lesquelles les élèves ayant des besoins spécifiques forment des groupes distincts, devant être pris en charge dans des salles de classe et/ou écoles séparées, restent ancrées²⁷.

Recommandations d'UNICEF Luxembourg:



- Évaluer, notamment sous l'angle de l'équité, le projet pilote d'alphabétisation en français dans le fondamental ainsi que les programmes des écoles européennes agréées et, en fonction de cette évaluation, mener une réforme globale du système scolaire en impliquant élèves, enseignants, directeurs et parents.
- Réfléchir à l'adéquation du système actuel qui sépare les enfants entre enseignement classique et général dès l'entrée au lycée contribuant à renforcer les inégalités scolaires, d'autant que la plupart des lycées ne donnent actuellement accès qu'à l'un ou l'autre de ces enseignements.
- Continuer à lutter contre l'abandon scolaire et contre les renvois d'élèves.
- Offrir l'accès à un soutien scolaire personnalisé, journalier et de qualité à l'école même et dans la maison relais afin de lutter contre les inégalités créées par le soutien fourni à la maison ou les cours de rattrapage payants.
- Veiller à ce que les élèves de toutes les filières participent aux activités parascolaires gratuites proposées par les lycées afin de renforcer les contacts entre élèves du classique et du général.
- Faire des efforts de valorisation des filières de l'enseignement général, tout particulièrement de l'artisanat.
- Accélérer l'implémentation de l'éducation inclusive dans l'enseignement fondamental et secondaire des enfants porteurs de handicap et des enfants à besoins spécifiques et veiller à ce qu'elle ait la priorité sur le placement en centre ou en classe spécialisée; l'organisation de l'éducation inclusive doit relever non seulement du MENJE mais aussi des ministères des Finances, des Transports et de la Santé qui doivent s'engager à supprimer les obstacles qui empêchent l'accès à l'éducation de ces enfants²⁸.
- Faire mieux connaître les services accessibles aux enfants et aux familles, en particulier le service de médiation scolaire.



6.

Lutter contre la pauvreté et les inégalités touchant les enfants

Au Luxembourg, les enfants ne sont pas épargnés par la pauvreté. Les inégalités sociales et économiques progressent. La lutte contre les inégalités et la pauvreté est un choix politique. Il est d'autant plus urgent d'agir vu l'inflation, les hauts taux d'intérêt et la crise énergétique qui sont susceptibles d'affecter encore davantage le taux de pauvreté infantile. Il est important également de savoir que si les politiques améliorent les revenus d'un ménage avec enfants, elles peuvent avoir un effet positif ailleurs que sur ces revenus. En aidant un parent à trouver un emploi ou en améliorant les ressources d'un ménage, on modifie également les perspectives des enfants et on influence favorablement leurs vies futures.

Constats:

29,5% des enfants sont à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Ils sont les plus à risque²⁹. Le Luxembourg est en 6ème position des pays européens dans lesquels les enfants sont les plus à risque de pauvreté³⁰.

Le taux de déprivation des enfants est de 8,1%³¹ (7,6% des enfants vivent dans un ménage qui n'a pas les moyens de leur offrir une semaine de vacances par an. 20% des enfants vivent dans un ménage qui ne peut remplacer des meubles usagés. 9,6% vivent dans un ménage avec des arriérés de paiement).

Depuis 2006, le Luxembourg fait partie des pays de l'Union Européenne ayant le taux de risque de pauvreté des ménages monoparentaux le plus élevé³².

Un parent seul avec un, deux ou trois enfants paie, à revenu égal, plus d'impôts qu'un couple marié sans enfants³³.

27% des familles monoparentales qui travaillent sont pauvres au Luxembourg contre 19% au niveau européen³⁴. Ce chiffre peut s'expliquer par le montant du salaire minimum trop bas pour protéger les travailleurs contre le risque de pauvreté, en particulier dans le cas de ces travailleurs ayant plusieurs enfants à charge ainsi que par l'imposition trop élevée de ces travailleurs.

Le poids du logement est une source majeure d'inégalités. 35,5% des ménages font face, en 2020, à de lourdes charges financières liées au logement³⁵. Les jeunes de 16 à 30 ans au Luxembourg indiquent que le logement est le problème le plus important auquel le pays doit faire face³⁶.

Dans les pays affichant des écarts de revenu élevés³⁷, le niveau de bien-être global des enfants est généralement plus faible. Les inégalités sociales et économiques rencontrées pendant l'enfance se traduisent par des risques accrus de revenus réduits, de mauvaise santé et d'un plus faible niveau de compétences à l'âge adulte, contribuant à perpétuer les inégalités d'une génération à l'autre³⁸.

Recommandations d'UNICEF Luxembourg:



- Mettre en œuvre et suivre régulièrement le plan d'action national de la garantie européenne pour l'enfance ; veiller à consulter les différentes parties prenantes y compris les enfants.
- Assurer des ressources suffisantes aux enfants vivant dans des ménages en situation de pauvreté, notamment en mettant l'accent sur l'automatisation maximale des aides et en augmentant davantage les montants des salaires sociaux minimums.
- Prendre des mesures, comme la création d'un site internet et d'une brochure multilingue, visant à informer les ménages avec enfants, et surtout les plus vulnérables, de l'ensemble des aides existantes (aides financières, accueil, éducation, santé, accès au logement, soutien aux parents, etc.) ; mettre en place des dispositifs pour s'assurer que ces ménages recourent effectivement à l'ensemble des dispositifs existants.
- Accélérer les mesures gouvernementales pour la construction et les locations de « logements abordables ».
- Revoir la fiscalité s'appliquant aux familles monoparentales afin de prévoir un système d'imposition plus juste.
- Investir davantage pour faciliter l'accès à tous les enfants à des services de qualité (santé, éducation, accueil de la petite enfance, maisons relais, loisirs, ...) afin de renforcer efficacement et durablement la lutte contre la pauvreté.



7.

Protéger les **droits** des **enfants** migrants et **réfugiés**

À la fin de 2021, 36,5 millions d'enfants étaient en déplacement dans le monde, soit le nombre le plus élevé jamais enregistré depuis la Seconde Guerre Mondiale. Certains sont contraints de partir de chez eux à cause d'un conflit, de la pauvreté ou des changements climatiques, d'autres sont en quête d'une vie meilleure et plus sûre. Chaque enfant mérite d'être protégé, de recevoir des soins et de bénéficier du soutien et des services nécessaires pour s'épanouir. Tout doit également être mis en œuvre pour permettre à l'enfant et à sa famille de trouver leurs places dans la société et de devenir des citoyens à part entière.



Constats:

673 enfants, accompagnés ou non, ont introduit une demande de protection internationale (DPI) en 2022 au Luxembourg³⁹.

273 mineurs non accompagnés (MNA) (dont 10 en provenance de l'Ukraine) ont été pris en charge dans le réseau des demandeurs de protection internationale de l'Office national de l'accueil en 2022⁴⁰.

Les structures pour réfugiés (ONA) sont régulièrement saturées. En 2022, le taux d'occupation moyen des structures d'hébergement de l'ONA était de **89,9%**.

La loi luxembourgeoise n'exclut pas la rétention des mineurs, même si elle ne prévoit la rétention uniquement comme mesure de dernier ressort et établit qu'un placement en rétention doit être le plus bref possible.

Depuis 2022, le Luxembourg fait partie des Etats « champions » de la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations des Nations Unies. Il se doit d'être un exemple et de mettre en place des pratiques positives.

Recommandations d'UNICEF Luxembourg:

- Traiter les enfants migrants et réfugiés avant tout comme des enfants, lesquels ont droit à la protection, au développement et à la participation.
- Interdire expressément dans la législation la possibilité de rétention administrative d'enfants en situation de migration, accompagnés ou non; mettre en place des mesures alternatives à la rétention conformes à l'intérêt supérieur de l'enfant en s'appuyant sur des options comme, par exemple, le placement en famille d'accueil pour les MNA ou la supervision en logement privé⁴¹.
- Procéder rapidement à la désignation d'un tuteur spécialement formé dès qu'un MNA se signale ou est identifié sur le territoire et ce sans attendre l'introduction d'une éventuelle demande de protection internationale; prévoir également une formation obligatoire de l'administrateur ad hoc accompagnant le MNA en cas de demande de DPI.
- Prévoir une prise en charge, en collaboration avec le tuteur, par le système de l'aide à la jeunesse, adaptée aux besoins du MNA.
- A côté de la possibilité d'introduire une DPI, mettre en place une procédure spéciale pour les MNA permettant d'évaluer leur situation et, le cas échéant, de leur accorder une solution de séjour durable au Luxembourg; durant cette procédure, délivrer à l'enfant un séjour temporaire comme lors de l'introduction d'une DPI.
- Faciliter l'accès au marché du travail dès l'introduction d'une demande de protection internationale en simplifiant les démarches administratives et en ne limitant plus l'autorisation de travail à une seule profession et à un seul employeur.

8. Favoriser la **participation** des enfants et la **connaissance** de **leurs droits**

Tous les enfants doivent être écoutés et des actions doivent être prises pour que leurs voix soient entendues. Le fait d'écouter les enfants et de renforcer la connaissance de leurs droits contribue à développer leurs compétences, leur confiance en l'adulte et la société ainsi qu'à renforcer la démocratie. La participation peut également avoir des effets positifs sur leur santé, leur bien-être et leurs relations personnelles.⁴²



Constats:

Sur **100** communes du pays, il n'existe qu'une dizaine de conseils communaux pour enfants.

Rares sont les cas où les enfants peuvent saisir directement le juge dans des affaires les concernant. Les juges entendent plus souvent les avocats des enfants que les enfants eux-mêmes.

Des formations spécifiques obligatoires et multidisciplinaires incluant les droits de l'enfant et comment communiquer avec ceux-ci sont nécessaires pour les professionnels travaillant pour et avec les enfants. Cette obligation de formation est parfois négligée.

Les droits de l'enfant ne sont pas connus par tout le monde. Chez les enfants de **8 ans**, le taux de connaissance est de **60%** (pour les garçons) et de **52%** (pour les filles) et augmente avec l'âge à **73%** (chez les enfants de **10 ans**), et **79%** (chez ceux de **12 ans**)⁴³.

Recommandations d'UNICEF Luxembourg:

- Consulter les enfants, dès le plus jeune âge, afin que leurs idées, préoccupations, espoirs et solutions soient valorisés et entendus autant au niveau local que national ; porter une attention particulière aux enfants les plus vulnérables.
- Intensifier les efforts de formation de toutes les personnes contribuant à la mise en œuvre de la Convention, à savoir les fonctionnaires, les parlementaires, les professions du pouvoir judiciaire, ainsi que de toutes celles qui s'occupent d'enfants (les enseignants, les travailleurs psychosociaux et de la santé, la police, les administrateurs ad hoc et d'autres professionnels, y compris ceux qui travaillent avec les enfants dans des établissements et centres de détention) ; la formation doit être systématique, multidisciplinaire et continue.
- Faire des droits de l'enfant une partie intégrante des programmes scolaires à tous les niveaux de l'enseignement.
- Encourager la création de services d'accompagnement social et juridique permettant aux enfants, aux jeunes et à leurs familles de mieux connaître leurs droits et d'être soutenus dans l'exercice de ceux-ci. Les sensibiliser également sur la possibilité de saisir le Comité des droits de l'enfant (Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications).
- Relancer le débat sur le droit de vote des enfants dès l'âge de **16 ans**.
- Etablir des mécanismes de participation permanents pour que les enfants soient systématiquement inclus dans les processus de décisions.

9. Mener une **politique** de **coopération internationale** **engagée** pour les enfants

Depuis la Seconde Guerre mondiale, jamais autant d'enfants n'ont eu besoin de l'aide humanitaire qu'aujourd'hui. Partout dans le monde, ils sont confrontés à un ensemble de crises allant des conflits et des déplacements, à la résurgence d'épidémies et à la montée en flèche des taux de malnutrition. Une coopération internationale forte est donc essentielle pour atteindre les objectifs de développement durable des Nations Unies. La concrétisation de ces objectifs ne sera pas possible si tous les enfants ne jouissent pas pleinement de leurs droits.

L'objectif numéro un des Nations Unies est d'éradiquer la pauvreté et l'inégalité sous toutes ses formes partout dans le monde d'ici 2030. Pour parvenir à éradiquer la pauvreté, de multiples actions devront être prises comme la mise en place de mesures de protection sociale pour tous.



Constats:

Près d'un enfant sur trois dans le monde vit dans la pauvreté, **385 millions** sont en situation d'extrême pauvreté et luttent pour survivre avec moins de **1,90 dollar** par jour⁴⁴.

Le Luxembourg est le pays qui contribue le plus à l'aide publique au développement (APD), octroyant, en **2021, 0,99%** de son revenu national brut à la coopération, dépassant la Norvège, la Suède et l'Allemagne⁴⁵.

Dans les pays partenaires de la coopération luxembourgeoise, les enfants sont particulièrement vulnérables. Souvent, ils constituent la majorité de la population.

L'envolée des prix alimentaires causée par la guerre en Ukraine, la sécheresse ou les inondations liées aux changements climatiques et les répercussions économiques de la COVID-19 sont autant de facteurs qui amplifient l'insécurité alimentaire des enfants, entraînant une forte augmentation de la malnutrition aiguë sévère chez les enfants âgés de moins de **5 ans**, forme de malnutrition la plus mortelle et pouvant avoir des conséquences irréversibles sur le développement des survivants. Au moins **13,6 millions** de ces enfants en souffrent.

Seuls **35%** des enfants dans le monde bénéficient d'une protection sociale, et ce taux recouvre de fortes disparités régionales⁴⁶.

Recommandations d'UNICEF Luxembourg:

- Intégrer de façon transversale les droits de l'enfant dans les politiques, législations et projets de l'aide au développement.
- Maintenir le taux de l'APD à **1%** du revenu national brut.
- Réserver un pourcentage du montant alloué pour l'APD à l'enfance et être en mesure d'indiquer, sur une base annuelle, la part consacrée à l'application des droits de l'enfant.
- Veiller à inscrire le traitement de la malnutrition aiguë sévère infantile au rang des interventions essentielles pour la survie des enfants et veiller à ce que le domaine de la nutrition soit suffisamment financé⁴⁷.
- S'engager à soutenir et à contribuer davantage aux systèmes de protection sociale qui permettent de réduire la pauvreté ainsi que les inégalités en améliorant pour les populations, dont les enfants, la sécurité alimentaire, l'éducation, la santé, et qui soutiennent les économies locales.
- Continuer sans relâche à défendre les droits de l'enfant au niveau international, notamment comme membre actuel du Conseil des droits de l'homme et co-président du Groupe des amis des enfants et des objectifs de développement durable auprès des Nations Unies.

- 1 De 0 à 18 ans
- 2 Comité des droits de l'enfant, Observation générale n° 5 (2003), point 27
- 3 Le Luxembourg avait ratifié la Charte sociale européenne le 10/10/1991, le pays avait également signé la Charte sociale européenne révisée le 11/02/1998 mais ne l'a pas encore ratifiée
- 4 Analyse de l'**UNICEF** basée sur le IHME, Global Burden of Disease study, 2019
- 5 Réponse commune de Madame la Ministre de la Santé, de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et de Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale à la question parlementaire n° 6204 du 17 mai 2022 de Madame la Députée Diane Adehm
- 6 Recueil national sur le bien-être des jeunes au lycée, CePAS
- 7 Rapport annuel KJT 2021
- 8 Comité des droits de l'enfant, Projet d'Observation Générale n° 26, Les droits des enfants et l'environnement, un accent particulier sur le changement climatique
- 9 Avis du Parlement des Jeunes sur la Santé Mentale et le Bien-être pour le Jugenddësch
- 10 MEGA – observatoire de l'égalité, <https://observatoire-egalite.lu/violence-domestique/nombre-total-de-victimes-signalees-de-violence-domestique/>
- 11 KJT, rapport annuel 2021
- 12 BEE SECURE, rapport annuel 2021
- 13 Rapport de l'WHO – HBSC (2017/2018)
- 14 Ibidem
- 15 Innocenti Report Card 17, **UNICEF** Office of Research
- 16 Communiqué du 15/02/2021 du Nohaltegkeetsrot
- 17 Statistiques OCDE
- 18 Innocenti Report Card 17 op. cit.
- 19 La crise climatique est une crise des droits de l'enfant : Présentation de l'Indice des risques climatiques pour les enfants, **UNICEF**, 2021
- 20 OCDE, Environnement – country profiles <https://www.unicef.org/environment-and-climate-change/climate-declaration>
- 22 Voir par exemple les propositions 51 à 53 du Rapport final du Klima-Biergerrot
- 23 Rapport national sur l'éducation, 2021
- 24 Ibidem
- 25 Rapport de l'Observatoire national de la qualité scolaire, « Le bilan de l'évaluation systémique de l'éducation au Luxembourg », 2020
- 26 Rapport MENJE, jeunes décrocheurs et jeunes inactifs au Luxembourg, 2020/2021
- 27 Rapport national sur l'éducation, op. cit.
- 28 Exemples de politiques d'éducation inclusive: Livret technique **UNICEF**, 2014, « Législation et politiques pour l'éducation inclusive », <https://www.unicef.org/eca/sites/unicef.org/eca/files/LIVRET%20%20-%20FINAL.pdf>
- 29 Statec, rapport travail et cohésion sociale, 2022 – indicateur AROPE
- 30 <https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-eurostat-news/-/ddn-20221027-2>
- 31 LISER 2021 : www.liser.lu/ise/display_indic.cfm?id=478
- 32 Panorama Social 2022 Chambre des salariés Luxembourg
- 33 CGFP: La double peine des monoparentaux, 2017
- 34 Données Eurostat
- 35 Panorama social 2022 Chambre des salariés Luxembourg
- 36 Eurobaromètre, European Youth in 2021
- 37 L'indice Gini mesure les inégalités des revenus. Plus l'indice Gini augmente, plus les inégalités sont importantes (à 100 %, une seule personne disposerait de tous les revenus). Au Luxembourg, l'indice est de 31,2 % dépassant le niveau d'inégalités constaté dans l'Union européenne (30,8 %) (Statista.com, année 2020)
- 38 Bilan Innocenti **UNICEF** 13
- 39 MAE: Bilan de l'année 2022 en matière d'asile, d'immigration et d'accueil
- 40 Chiffres ONA mail du 6/1 de l'ONA à **UNICEF** Luxembourg
- 41 Pour des exemples d'alternatives: International Detention Coalition, A handbook for preventing unnecessary immigration detention (revised edition), 2015, <https://idcoalition.org/wp-content/uploads/2015/10/There-Are-Alternatives-2015.pdf>; **UNICEF** Working Paper, Alternatives to Immigration Detention of Children, updated in February 2019, [https://www.unicef.org/media/58351/file/Alternatives%20to%20Immigration%20Detention%20of%20Children%20\(ENG\).pdf](https://www.unicef.org/media/58351/file/Alternatives%20to%20Immigration%20Detention%20of%20Children%20(ENG).pdf)
- 42 **UNICEF** France (2023) étude: Les effets de l'éducation sur la participation des enfants, enseignements pratiques).
- 43 Rapport national 2022 sur la situation des enfants au Luxembourg
- 44 **UNICEF**, politique sociale, 2022 www.unicef.org/fr/politique-sociale
- 45 <https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/aide-publique-au-developpement.htm>
- 46 Plan stratégique **UNICEF** pour 2022-2025; voir également le rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté, Olivier De Schutter, « Fonds mondial pour la protection sociale: la solidarité internationale au service de l'élimination de la pauvreté », 2021, A/HRC/47/36
- 47 <https://www.unicef.org/media/122336/file/UNICEF-CA-2022-Wasting-FR.pdf>

Editeur

UNICEF Luxembourg
(N°RCS : F553)
6, rue Adolphe Fischer
L -1520 Luxembourg
Tél. : (+352) 44 87 15
Fax : (+352) 45 53 14
E-mail : contact@unicef.lu
Web : www.unicef.lu

unicef 
fir all Kand

Social Media

📧 unicefluxembourg
📘 unicefluxembourg
🌐 unicef luxembourg

Date de parution

05/2023

Rédaction

Alexandra Gardeur
Isabelle Hauffels
Muriel Frantz

Design

101

Impression

Onlineprinters GmbH

Photos (page)

© Alexander Dummer (couverture)
© UNICEF : Pancic (4), Isanovic (7),
Filipov (8), Elwyn-Jones (11),
Blundell (15), Georgiev (16),
Gil (18), Yurtsever (20)
© SeventyFour (13)



1.

Développer une politique ambitieuse en faveur des enfants

2.

Veiller à la santé mentale et au bien-être des enfants

3.

Protéger les enfants contre la violence et lutter contre celle-ci

4.

Agir pour le climat pour protéger l'avenir des enfants

5.

Garantir une éducation de qualité fondée sur l'égalité des chances

6.

Lutter contre la **pauvreté** et les **inégalités** touchant les enfants

7.

Protéger les droits des enfants migrants et réfugiés

8.

Favoriser la participation des enfants et la **connaissance de leurs droits**

9.

Mener une politique de coopération internationale engagée pour les enfants



wiel-fir-all-kand.lu